

Sujet : [INTERNET] TR: Enquête publique usine enrobage Roquefort des Corbières

De : - française <fmartinet58@hotmail.fr>

Date : 16/09/2019 18:16

Pour : "pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr" <pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr>

M. Le préfet,

M. Le commissaire enquêteur,

Je me permets dans le cadre de l'enquête publique sus référencée d'attirer votre attention sur les risques sanitaires et écologiques que pourrait entraîner l'implantation de cette usine, notamment à La Palme et à Roquefort des Corbières, ainsi que sur un rayon de plusieurs kilomètres alentours.

En effet, l'enrobage à chaud, qui transforme bitume et goudrons, est responsable de pollutions graves et de nuisances environnementales.

L'impact sur la santé publique de ce type d'usine est à ce jour mal connu et non contrôlé. Il est cependant démontré que des installations similaires, du fait de la production de substances cancérigènes telles que benzène et benzopyrène, ont un effet néfaste, aux conséquences irréversibles sur l'environnement, l'écosystème ainsi que sur la santé des riverains (cancer, maladies auto immunes).

De plus, les quelques emplois gagnés dans le cadre de ce projet ne viendront pas en équilibrer les effets négatifs quine manqueront pas de rejallir sur l'économie toute entière de notre territoire :viticulture, agriculture, élevage, tourisme (dans un contexte où les touristes sont sensibles à leur environnement, à l'authenticité et ...au manger bio) mais également dans le domaine de l'immobilier où une baisse de la valeur des biens est à prévoir.

Enfin, la surveillance des ICPE repose principalement sur un principe d'auto surveillance dont la responsabilité échoit aux industriels eux mêmes, qui confient cette tâche à d'autres sociétés qu'elles rémunèrent. Outre le lien financier qui les unit et qui amène à s'interroger sur la dépendance des secondes vis à vis des premières, le mode opératoire utilisé (contrôles théoriques et non sur site) a déjà conduit à d'importantes erreurs dans l'évaluation de l'impact de ce type d'installation.

Ce sont autant de raisons qui m'amènent à m'opposer à la mise en oeuvre de ce projet et je vous prie de bien vouloir en prendre acte dans le cadre de l'enquête publique actuellement menée.

Je vous prie de croire , monsieur le Préfet, M. Le commissaire enquêteur, en l'assurance de mes respectueuses salutations

Françoise MARTINET
7ter avenue Montpezat
11540 Roquefort des Corbières